



Commission du développement des territoires

2213 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

Programme d'actions 2012 (deuxième tranche)

Rapport n° CP/2012/887

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Membre du Sycoparc et signataire de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), le Conseil Général participe aux missions du Parc au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement et d'un fonds de soutien pour l'accompagnement du programme d'actions annuel.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subvention au titre du programme 2012 en conformité avec la convention d'objectifs régissant les relations entre le Département et le Sycoparc pour la période 2010-2012.

Comme chaque année, le Sycoparc sollicite la participation du Département à son programme d'actions. Approuvé par le comité syndical du Parc, il s'inscrit dans les orientations majeures de la convention d'objectifs entre le Département et le Sycoparc et comporte deux actions :

- la poursuite de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis, à travers deux postes d'architectes conseil embauchés par le Sycoparc et mis à disposition de huit communautés de communes (Pays de Hanau, Pays de la Petite-Pierre, Région de Saverne, Alsace Bossue, Pays de Niederbronn les Bains, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg, Sultzerland) ;
- l'animation d'un réseau des collèges et lycées du Parc à travers des interventions thématiques, la formation des enseignants à la connaissance du Parc, la constitution de dossiers pédagogiques et la mise en place de « coins Parc » dans les établissements.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 19 822 € qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	272 000,00 €	22 614,21 €	19 822,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) des subventions d'un montant total de 19 822 € au titre de la deuxième tranche de son programme d'actions 2012, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL